

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**SAS Ondulys Andelle  
Commune de Fleury-sur-Andelle**

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/23/008, il a prescrit une enquête publique relative à la demande de régularisation de l'autorisation sollicitée par la SAS Ondulys Andelle concernant l'exploitation d'une installation de mise en œuvre de fabrication et transformation de carton ondulé sur la commune de Fleury-sur-Andelle.

Celle-ci se déroulera pendant 34 jours consécutifs **du jeudi 23 février 2023 à 14h30 au mardi 28 mars 2023 à 12h30**.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, dans sa version imprimée et numérique, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie de Fleury-sur-Andelle (siège de l'enquête) où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Fleury-sur-Andelle – 1 place de la République – 27380 Fleury-sur-Andelle ou par voie électronique à [pref-projet-ondulys@eure.gouv.fr](mailto:pref-projet-ondulys@eure.gouv.fr) (à l'attention du commissaire enquêteur).

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans sa version imprimée et numérique, à la préfecture de l'Eure et sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/SAS-Ondulys-Andelle-Fleury-sur-Andelle>

Le tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jean-Pierre ADAM, retraité de la police nationale.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Fleury-sur-Andelle pour y recevoir les observations, lors des permanences suivantes :

- le jeudi 23 février 2023 de 14h30 à 17h30
- le vendredi 03 mars 2023 de 13h30 à 16h30
- le samedi 11 mars 2023 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 22 mars 2023 de 14h30 à 17h30
- le mardi 28 mars 2023 de 9h30 à 12h30.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au responsable du projet et dans les mairies concernées pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

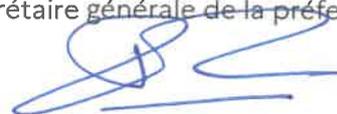
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la SAS Ondulys Andelle sise rue Augustin Léonard – 27380 Fleury-sur-Andelle.

Toutes les mesures sanitaires seront mises en place par la mairie de Fleury-sur-Andelle pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire relatif à la Covid-19 en vigueur.

Le présent avis est affiché aux mairies de Fleury-sur-Andelle, Charleval, Vandrimare et Val d'Orger, comprises dans le rayon d'affichage d'un kilomètre, sur le site internet de la préfecture de l'Eure ainsi qu'au voisinage du site de la SAS Ondulys Andelle.

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale de la préfecture,



Isabelle DORLIAT-POUZET